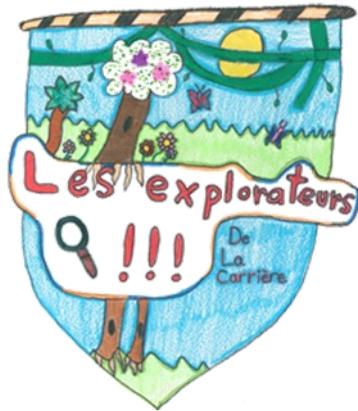




## Service de garde

Les explorateurs de la Carrière

Maternelle 4 ans à 6<sup>e</sup> année



245, rue des Épervières

Chicoutimi (Québec)

G7G 4Y8

(418) 549-3480 poste 9

carriere.servicegarde@csrsaguenay.qc.ca

L'école La carrière offre un service de garde en milieu scolaire afin de permettre aux parents de pouvoir compter sur un encadrement sécuritaire et éducatif pour leurs enfants. Une multitude d'activités basées sur le développement global de l'enfant et nos éducatrices qualifiées font de notre service de garde un endroit accueillant et stimulant.



### HORAIRE

Matin: 7:00 à 7:45

Midi : 11:25 à 12:45

Soir: 15:20 à 17:30

### Retard des parents

En cas de retard des parents, le service de garde sera dans l'obligation de charger un montant supplémentaire: **5.00\$ par 15 minutes**, sinon la tarification se fera à la période pour un maximum de 15.00\$ par jour.



## TARIFICATIONS

### Élèves réguliers

**\*8.55\$ par jour**

Pour être considéré comme utilisateur régulier et payer \*8.55\$ par jour, votre enfant doit fréquenter le service de garde **deux périodes par jour, pour un minimum de trois jours par semaine.**

### PLACE RÉSERVÉE = PLACE PAYÉE

#### Élèves sporadiques

**\*4.00\$/ matin/fixe**

**\*6.00\$/ midi/fixe**

**\*4.00\$/( min.1 heure soir)**

**+\*2.00\$/la demi-heure**

\* Montant indexé au 1er juillet de chaque année.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

- ◆ Internet
- ◆ Argent comptant
- ◆ Chèque/chèque postdaté

Les frais de garde sont acquittés à la fin de chaque semaine ou sur réception de l'état de compte, soit par les paiements internet, en argent ou par chèque. Le solde à payer des frais de garde ne doit pas dépasser 120.00\$, ce qui pourrait entraîner le retrait de votre enfant du service de garde.

## JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Ouvert de 7:00 à 17:30

Frais de 10.00\$/fixe

Lors des journées pédagogiques, le service de garde vous fait parvenir un courriel afin que vous puissiez inscrire votre enfant à l'avance .La date limite d'inscription indiquée sur le courriel doit être respectée pour assurer une place à l'enfant.

Des sorties peuvent être planifiées ,les coûts et les frais de garde de 10.00\$ sont à la charge du parent. Une fois l'enfant inscrit, toute annulation comportera des frais d'activités et des frais de garde.



## Retard des parents

En cas de retard des parents, le service de garde sera dans l'obligation de charger un montant supplémentaire: **5.00\$ par 15 minutes**, sinon la tarification se fera à la période pour un maximum de 15.00\$ par jour.

## Impôt

Un reçu pour fin d'impôt pour le service de garde vous sera remis à la fin du mois de février.

## Départ et Arrivée

Pour une plus grande sécurité, nous vous demandons d'accompagner votre enfant jusqu'à la porte du service de garde à l'arrivée et au départ. Vous devez téléphoner **au 418-549-3480 poste 9 à partir de 15:30** Nous n'acceptons aucun changement d'horaire de dernière minute . **Un délai de 5 jours est demandé pour tout changement dans la fréquentation habituelle de l'enfant.**

Le service de garde en milieu scolaire **est un service et non un droit**. Par conséquent, si un élève ne respecte pas

les règles de vie et perturbe les autres, il se verra remettre une fiche disciplinaire à faire signer par son parent. Après avoir consulté les parents et si la situation ne s'améliore pas, l'enfant pourrait être retiré du service de garde pour une période déterminée par la direction. Il est à noter qu'un élève pourrait être retiré sans avoir reçu de fiche selon la gravité de l'acte commis.

## Maternelle

Pour faciliter l'entrée progressive de nos futurs élèves de maternelle, le service de garde est ouvert en dehors des heures d'ouverture régulière, pour la durée de l'entrée progressive soit du :30 août 2022 au 6 septembre 2022. **Ce service est gratuit durant les heures de classe.**

### Mercredi après-midi des Maternelles

À tous les mercredis après-midi le service de garde est ouvert et gratuit pour les maternelles de 12 : 45 à 15 :20. Des sorties vous seront proposées et les frais sont à la charge du parent. Même si l'enfant de maternelle ne fréquente pas le service de garde, il peut venir aux sorties le mercredi en tout temps. Un horaire vous sera remis à chaque début du mois

## Devoirs et leçons

Le service de garde offre , pour les élèves autonomes de la 2<sup>e</sup> année à 6<sup>e</sup> année une **supervision** des devoirs et leçons . Un sondage vous sera envoyé en début d'année pour fixer le 30 minutes accordé L'élève ne peut quitter avant cette heure

## Diners

Dans la boîte à lunch il doit y avoir un glaçon réfrigérant (Ice Pack) ainsi qu'une bouteille d'eau .Nous privilégions les repas froids et les contenants isolant (Thermos). Cependant, il y a des micro-ondes disponible. Tout doit être identifié au nom de l'enfant: boîte à lunch, plat et couvercle. Le service de garde ne fournit aucun ustensile ni condiment:. Pour les élèves du soir , prévoir une collation.

## Médication

En aucun temps, le service de garde n'est autorisé à administrer un médicament sans avoir reçu le **formulaire complété** par le parent ainsi que la prescription original au nom de l'enfant. Il est conservé dans une armoire barrée et seul l'adulte peut l'administrer.

## Informations supplémentaires

Vous trouverez tous les documents ainsi que les formulaires du service de garde sur le site internet du Centre de Services scolaire des Rives-du-Saguenay.

[csrsaquenay.qc.ca/parents/service-de-garde/](https://csrsaquenay.qc.ca/parents/service-de-garde/)

Pour rejoindre la technicienne en service de garde : [carriere.servicegarde@csrsaquenay.qc.ca](mailto:carriere.servicegarde@csrsaquenay.qc.ca) (418) 543-6067 poste 9. Je suis toujours disponible pour répondre à vos questions si vous avez besoin de me parler :-)

